



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE HENRYVILLE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Henryville du
lundi 10 novembre 2025, tenue au 110, rue Grégoire, à Henryville, à
compter de 20 h 10**

M le maire, Serges Lafrance, préside la séance

Sont présents :

Monsieur Maxime Roussel, conseiller # 1
Monsieur Jonathan Brabants conseillère # 2
Madame Annie Gagnon, conseiller # 3
Monsieur André Raymond, conseiller # 4
Monsieur Alexandre Rivard, conseiller # 5
Monsieur Michel Lord, conseiller # 6

Est également présente :

Mme Lucie Roger, directrice générale, greffière & trésorière par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte

M. le maire informe les personnes présentes que l'assermentation des élus a été effectués avant l'assemblée

1.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Adoption de l'ordre du jour;

**Résolution
9281-11-2025**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Lord
ET APPUYÉ par monsieur Maxime Roussel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

3.1 : Demande de subvention PRACIM pour la construction d'un garage municipal

1.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Adoption de l'ordre du jour;

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025;

1^{ère} PÉRIODE DE QUESTION

1.3 Dépôt et adoption des états financiers 2024 et du rapport du vérificateur

1.4 PAVL entretien – Reddition de compte

1.5 Approbation des comptes des mois de septembre et octobre 2025

2.0 PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

2.1 Renouvellement entente prévention incendie avec la Régie intermunicipale St-Grégoire et Ste-Brigide

2.2 Confirmation des besoins en formation 2026 à la MRC

2.3 Autorisation de paiement VLA Révolution

3.0 TRAVAUX PUBLICS

3.1 Demande de subvention PRACIM pour la construction d'un garage municipal

4.0 HIGIÈNE DU MILIEU

4.1 Réparation urgente réseau d'égout

4.2 Délégation de deux membres du conseil à la Régie Inter Municipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise

4.3 Demande de réexamen sanction administrative pécuniaire

5.0 SANTE ET BIEN ETRE

6.0 AMENAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dérogation mineure 151, rue St-Jean et 153, rue Leduc

6.2 Dérogation mineure 1493, rang des côtes

7.0 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Entente avec l'École Capitaine Luc-Fortin, utilisation de locaux

8.0 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

9.0 AFFAIRES NOUVELLES

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

adopté

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025;

**Résolution
9282-11-2025**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Lord
ET APPUYÉ par monsieur Jonathan Brabants

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 tel que rédigé

Adopté

1^{ere} PÉRIODE DE QUESTION

1.3 Dépôt et adoption des états financiers 2024 et du rapport du vérificateur;

**Résolution
9283-11-2025**

Considérant que M. Jean-Yves Trottier de RCGT est venu présenter le rapport financier 2024;

Considérant que les membres du conseil ont pu poser leur question;

Considérant que quelques éléments restent à confirmer par le vérificateur

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Raymond
ET APPUYÉ par monsieur Alexandre Rivard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER le dépôt du rapport du vérificateur pour l'année financière 2024

Adopté

1.4 PAVL entretien – Reddition de compte;

**Résolution
9284-11-2025**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Henryville a pris connaissance des modalités d'application du volet entretien du programme d'aide à la voirie locale PAVL et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée au 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de compte relatives au projet;

CONSIDÉRANT que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Gagnon
ET APPUYÉ par monsieur Jonathan Brabants

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de 113 233 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

Adopté

1.5 Approbation des comptes des mois de septembre et octobre 2025;

**Résolution
9285-11-2025**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Roussel
ET APPUYÉ par monsieur Michel Lord

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D’APPROUVER la liste des comptes à payer pour les mois de septembre et octobre 2025, tel que présenté à l’exception des versements concernant la politique familiale qui devra être ré-évaluée par le conseil à une séance ultérieure

Adopté

2.0 PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

2.1 Renouvellement entente prévention incendie avec la Régie intermunicipale St-Grégoire et Ste-Brigide-d’Iberville;

**Résolution
9286-11-2025**

CONSIDÉRANT que l’entente vient à terme au 31 décembre 2025 et qu’il est opportun de la renouveler

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Lord
ET APPUYÉ par madame Annie Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RENOUVELLER l’entente pour la prévention incendie avec la régie intermunicipale St-Grégoire et Ste-Brigide-d’Iberville pour la période du 1^e janvier 2026 au 31 décembre 2026

Adopté

2.2 Confirmation des besoins en formation 2026 à la MRC;

**Résolution
9287-11-2025**

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

CONSIDÉRANT qu’en avril 2024, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d’aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise aussi à améliorer la capacité d’intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d’urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l’environnement;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Henryville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Henryville prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année du MSP (1er avril 2026 au 31 mars 2027) pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Raymond
ET APPUYÉ par monsieur Maxime Roussel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu

Adopté

2.3 Autorisation de paiement VLA Révolution;

**Résolution
9288-11-2025**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à VLA Révolution pour rénover la caserne incendie;

CONSIDÉRANT que la première facture au montant de 55 742,68 \$ a été émise au nom de la Municipalité de Henryville

IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Roussel
ET APPUYÉ par monsieur Jonathan Brabants

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PAYER la facture # 20250825-1 au montant de 55 742,68 \$

3.0 TRAVAUX PUBLICS

3.1 Demande de subvention PRACIM pour la construction d'un garage municipal;

**Résolution
9289-11-2025**

CONSIDÉRANT la nécessité de construire un garage municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité loue depuis des années un emplacement pour fin de garage municipal à la suite de l'incendie qui a détruit le garage municipal;

CONSIDÉRANT les coûts élevés de la location;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Henryville est propriétaire du terrain pour la construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT que la construction d'un garage municipal est admissible dans le cadre du programme PRACIM 2023-2028

IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Roussel
ET APPUYÉ par monsieur Jonathan Brabants

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉPOSER une demande de subvention dans le cadre du programme PRACIM 2023-2028 pour la construction du garage municipal

4.0 HIGIÈNE DU MILIEU

4.1 Réparation urgente réseau d'égout;

**Résolution
9290-11-2025**

CONSIDÉRANT la nécessité de reconstruire l'égout sanitaire sur la route 133 en face du garage NM Patenaude;

CONSIDÉRANT la nécessité de reconstruire l'égout sanitaire par forage directionnel sous la route 133 à l'intersection du rang Lamoureux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de IPS 360 et de M Potvin;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir afin d'effectuer les travaux avant le gel et prévenir tout refoulement d'égout dans les résidences de ce secteur

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alexandre Rivard
ET APPUYÉ par monsieur Michel Lord

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER le contrat à M Potvin qui est le plus bas soumissionnaire, conditionnellement à la vérification juridique au niveau de l'ampleur des coûts et du délais d'exécution

Adopté

En vertu de l'article 142.3 du Code municipal, M. le maire a exercé son droit de veto sur cette résolution qui sera reconsidérée lors de la prochaine séance du conseil

4.2 Délégation de deux membres du conseil à la Régie Inter Municipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise;

**Résolution
9291-11-2025**

CONSIDÉRANT qu'il est de mise de déléguer deux élus à la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alexandre Rivard
ET APPUYÉ par monsieur Maxime Roussel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur le maire Serges Lafrance et monsieur le conseiller Michel lord à la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise

DE DÉLÉGUER à titre de substitut advenant une absence, monsieur le conseiller André Raymond

Adopté

4.3 Demande de réexamen sanction administrative pécuniaire;

**Résolution
9292-11-2025**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Henryville a reçu un Avis de réclamation et sanction administrative pécuniaire au montant de 10 000 \$ concernant la non-conformité de l'usine d'épuration des eaux;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a envoyé une demande de réexamen de cette sanction puisque la municipalité de Henryville fait tous les efforts depuis des années afin de régulariser le problème

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alexandre Rivard
ET APPUYÉ par madame Annie Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER la demande de réexamen faite par la directrice générale le 2 octobre 2025

Adopté

5.0 SANTE ET BIEN ETRE

6.0 AMENAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dérogation mineure 151, rue St-Jean et 153, rue Leduc;

**Résolution
9293-11-2025**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du 151, rue St-Jean et du 153, rue Leduc;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande d'autoriser la dérogation mineure

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Lord
ET APPUYÉ par monsieur Alexandre Rivard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la dérogation mineure telle que demandée

Adopté

6.2 Dérogation mineure 1493, rang des côtes;

**Résolution
9294-11-2025**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du 1493, rang des côtes;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande de refuser ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande ne nuit en rien au voisinage;

CONSIDÉRANT que la demande permet au propriétaire d'utiliser la dalle de béton et le branchement électrique déjà existant

IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Roussel
ET APPUYÉ par monsieur Jonathan Brabants

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la dérogation mineure telle que demandée

7.0 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Entente avec l'École Capitaine Luc-Fortin, utilisation de locaux;

**Résolution
9295-11-2025**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de signer le projet de texte d'entente pour l'utilisation des locaux avec l'École Capitane Luc-Fortin pour la saison 2025-2026

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Gagnon
ET APPUYÉ par monsieur André Raymond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER l'entente concernant l'utilisation des locaux avec l'École Capitane Luc-Fortin

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer l'entente au nom de la municipalité de Henryville

Adopté

8.0 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

9.0 AFFAIRES NOUVELLES

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

**Résolution
9296-11-2025**

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h50

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Raymond
ET APPUYÉ par madame Annie Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance

Adopté